

N° S202103006



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**L'an deux mille vingt et un, le 1er mars**

Les membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, à 20 h 00, sous la présidence de Jacques OBERTI.

**Date de convocation** : le 22 février 2021

### **Etaient présents :**

Jacques OBERTI - Bruno CAUBET - Dominique SANGAY - Christophe LUBAC - Catherine GAVEN - Laurent CHERUBIN - Lucia VIDAL - Bruno MOGICATO - Pierre LATTARD - Laurent FOREST - Patrice ARSEGUET - Dominique LAGARDE - Pascal CHICOT - Jacques SEGERIC - Xavier ESPIC - Christine GALVANI - Aurélien EVANNO - Didier BELAIR - Olivier CAPELLE - Dominique MARTY - Xavier NORMAND - Pablo ARCE - Henri AREVALO - Fabrice BAUDEAU - Djemel BEN SACI - Véronique BLANSTIER - Sylvie BROT - Alain CARRAL - Marie CHIOCCA - Sarah DAZA - Françoise DOISY - André DURAND - Roselyne FEYT - Gérard GARDELLE - Elisabeth GIACHETTO - Christophe GILLON - Véronique HAITCE - Jürgen KNÖDLSIEDER - Yvette LESOIN - Marie-Claire LOOSE - Hugues MARECHAL - Janine REDON BESSIERE - Véronique MAUMY - Patrick MIGNON - Bernard NEVEU - Thierry OUPLOMB - Bernard PASSERIEU - Bernard CROUZIL - Gérard ROBERT - Michèle SEGAFREDO - Jean-Luc TRONCO - Simon VIGUER - Pascale MARTINEZ

### **Absents excusés :**

Eric BORRA - Jacques CHARRIE - Jean-Luc DIEUDONNE

### **Pouvoirs :**

Marie-Pierre DOSTE a donné pouvoir à Christophe LUBAC - Karine ROVIRA a donné pouvoir à Laurent CHERUBIN - Jean-François ROUSSEL a donné pouvoir à Jean-Luc TRONCO - Annie AVEROUS a donné pouvoir à Yvette LESOIN - Patrice TOURNON a donné pouvoir à Véronique MAUMY - Laurent BRAAK a donné pouvoir à Thierry OUPLOMB - Céline CIERLAK-SINDOU a donné pouvoir à Véronique BLANSTIER - Marie-Pierre GLEIZES a donné pouvoir à Pablo ARCE - Philippe GOUX a donné pouvoir à André DURAND - Alice MELLAC a donné pouvoir à Dominique LAGARDE - Denis PAILLARD a donné pouvoir à Pascal CHICOT - Céline VILELA a donné pouvoir à Sylvie BROT - René-Marc WILLEMOT a donné pouvoir à Christine GALVANI

Secrétaire de séance : Didier BELAIR

**N° S202103006**

**Nombre de membres :      En Exercice : 69      Présents : 53      Votants : 66**

**Pas de participation : 3      Pour : 64      Contre : 1      Abstention : 1**

**Objet : Tarifs 2021 : Eau potable - assainissement collectif - assainissement non collectif**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée :

Dans le cadre de sa compétence eau potable, le Sicoval met en œuvre la réalisation du schéma directeur sur son territoire (validé en 2019), assure la gestion des équipements de distribution d'eau potable et veille à répondre à l'accueil de nouvelle population sur son territoire. Les objectifs étant de sécuriser l'alimentation en eau potable, de privilégier et pérenniser les installations en assurant un développement cohérent du territoire.

Par ailleurs, le schéma directeur assainissement validé en 2005 a établi une programmation de travaux afin d'assurer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées conformément à la réglementation et afin de répondre aux enjeux de développement du territoire tout en préservant le milieu naturel. Ce programme arrive aujourd'hui à son terme et un nouveau schéma d'assainissement va être réalisé.

Les prospectives financières ont été établies afin de permettre la planification des ces investissements.

Aussi, afin de maintenir le niveau de service actuel et de permettre au Sicoval de réaliser l'ensemble des investissements nécessaires à sa mission, et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que l'assemblée délibérante vote les tarifs des services, il est proposé que le Conseil de communauté valide les tarifs ayant cours sur l'année civile.

Pour la consommation 2021 (budget 2022), considérant :

- les revalorisations tarifaires 2021
- l'anticipation des besoins futurs
- les prospectives financières des budgets eau potable et assainissement

Il est proposé d'actualiser les tarifs des services de 1.65% par rapport aux tarifs 2020 tout en maintenant le tarif de 2012 pour les 30 premiers m<sup>3</sup> d'eau potable consommée.

### **1 - Propositions Tarifs 2021 – Eau potable**

Les tarifs eau potable proposés avec augmentation de 1,65% sont :

**N° S202103006****Tarifs consommation :**

Intitulé	Tarifs 2020 en € HT	Tarifs 2021 en € HT
Tarif du m3 hors redevance Agence de l'Eau < 30m3	1,3944 €	1,3944 €
Tarif du m3 hors redevance Agence de l'Eau > 30m3	1,5406 €	1,5660 €
Prime fixe	28,57 €	29,04 €
Location compteurs Ø15 et 20mm	8,47 €	8,61 €
Location compteurs Ø30 et 40mm	29,63 €	30,12 €
Location compteurs Ø > 50mm	158,73 €	161,35 €
<b>Taux de TVA 5,50%</b>		

**Tarifs prestations :**

Intitulé	Tarifs 2020 en € HT	Tarifs 2021 en € HT
Pose compteurs	208,47 €	211,91 €
Branchement	Sur devis établi au réel des travaux à réaliser	Sur devis établi au réel des travaux à réaliser
Amende forfaitaire pour prise d'eau illicite sur une borne incendie	Facturation de 1 000 m3	Facturation de 1 000 m3
Dépose de compteur pour fermeture du branchement et ou résiliation	83,07 €	84,44 €
Suppression du branchement à la demande de l'usager ou sur constat de la collectivité (niche introuvable du fait de l'usager)	Sur devis établi au réel des travaux à réaliser	Sur devis établi au réel des travaux à réaliser
Frais de remplacement ou réparation du compteur pour défaut d'entretien de l'abonné	150,27 €	152,75 €
Vérification compteur, étalonnage*	Sur devis	Sur devis
Demande d'individualisation : - instruction et visite technique pour un dossier comptant de 2 à 20 compteurs	71,16 €	72,33 €
- pose de compteur	70 €/compteur	71,15 €/compteur
Demande d'individualisation : - instruction et visite technique pour un dossier comptant plus de 20 compteurs	142,31 €	144,66 €
- pose de compteur	70 €/compteur	71,15 €/compteur

(\*) Étalonnage : En cas de contestation, l'abonné a la faculté de demander la dépose du compteur en vue de son étalonnage par un organisme indépendant accrédité. Si le contrôle répond aux prescriptions réglementaires, les frais de contrôle sont à la charge de l'abonné.

**N° S202103006**

**2 - Simulation de la facture type d'eau potable de 120 m<sup>3</sup> pour les tarifs proposés sur 2021**

<b>DÉTAIL DE LA FACTURE EAU POTABLE CONSOMMATION 2021</b>	
<b>Base de consommation référence (m<sup>3</sup>)</b>	<b>30</b>
	90
	<b>120</b>
<b>Eau Potable</b>	
<b>Part Sicoval</b>	
Prix de vente du m <sup>3</sup> eau potable =<30m <sup>3</sup>	1,3944 €
Prix de vente du m <sup>3</sup> eau potable >30m <sup>3</sup>	1,5660 €
Prime fixe	29,04 €
Location compteur diamètre 15 mm	8,61 €
<i>Montant de la facture d'eau Hors Agence et hors TVA</i>	<i>220,42 €</i>
<b>Part Redevance Agence de l'eau</b>	
Pollution domestique (0,33 €/m <sup>3</sup> )	39,60 €
<i>Montant de la facture d'eau pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> HT</i>	<i>260,02 €</i>
<b>TVA 5,5%</b>	
TVA	14,30 €
<b>Montant de la facture eau potable (consommation de 120 m<sup>3</sup>) TTC</b>	<b>274,33 €</b>
<b>Prix du m<sup>3</sup> eau potable TTC</b>	<b>2,29 € /m<sup>3</sup> TTC</b>

**3 - Propositions tarifs 2021 – Assainissement collectif**

Les tarifs assainissement collectif sont proposés dans le tableau suivant :

<b>Intitulé</b>	<b>Tarifs 2020 en HT</b>	<b>Tarifs 2021 en HT</b>
Tarif du m <sup>3</sup> hors redevance Agence de l'Eau 120m <sup>3</sup>	1,1637 €	1,1829 €
Travaux de branchement	Sur devis établi au réel des travaux à réaliser avec un plafond de 1 587,34 € HT par logement	Sur devis établi au réel des travaux à réaliser avec un plafond de 1 613,53 € HT par logement
Contrôle du branchement d'assainissement lors d'une vente immobilière d'habitation : - Pour un logement	113,67 €	115,54 €
Contrôle du branchement d'assainissement lors d'une vente immobilière d'habitation : - Plus-value par logement supplémentaire (contrôles réalisés en même temps dans des copropriétés et groupes d'habitation)	67,19 €	68,30 €
Contrôle du branchement d'assainissement lors d'une vente immobilière d'une activité économique (entreprise, hôtel, commerce, ...)	227,32 €	231,07 €
Contre-visite suite à un contrôle de branchement lors d'une vente immobilière	56,83 €	57,77 €

N° S202103006

**4 - Simulation de la facture type d'assainissement collectif de 120 m<sup>3</sup> pour les tarifs proposés sur 2021**

<b>DÉTAIL DE LA FACTURE ASSAINISSEMENT CONSOMMATION 2021</b>	
<b>BASE DE CONSOMMATION REFERENCE (m<sup>3</sup>)</b>	<b>120</b>
<b>Assainissement</b>	
<b>Part Sicdval</b>	
Prix de vente du m <sup>3</sup> assainissement	1,1829 €
Montant de la facture d'assainissement Hors Agence et hors TVA	141,95 €
<b>Part Redevance Agence de l'eau</b>	
Modernisation des réseaux de collecte domestique (0,25 €/m <sup>3</sup> )	30,00 €
Montant de la facture assainissement pour une consommation de 120 m <sup>3</sup> HT	171,95 €
<b>TVA 10 %</b>	
TVA	17,20 €
<b>Montant de la facture assainissement (consommation de 120 m<sup>3</sup>) TTC</b>	<b>189,15 €</b>
<b>Prix du m<sup>3</sup> assainissement TTC</b>	<b>1,58€/m<sup>3</sup> TTC</b>

(Pour mémoire, prix du m<sup>3</sup> d'eau assainie 2020: 1,56€/m<sup>3</sup> TTC)

**5 – Proposition Tarifs 2021 – Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC)**

Les tarifs du SPANC ont été établis selon la taille des installations et selon le type de prestations effectuées et sont proposés dans le tableau suivant :

Prestations	Tarifs 2020 (en € HT)*	Tarifs 2021 (en € HT)*
<b>Installations recevant une charge brute ≤ 1,2 kg/j de DBO5 (≤ 20 EH)</b>		
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes (2ème visite et les suivantes)	95,24 €	96,81 €
Contrôle de bon fonctionnement et bon entretien des installations existantes (1ère visite)	126,99 €	129,08 €
<b>Contrôles de conception, d'implantation et de bonne exécution</b>		
Cas 1 : dans le cadre d'un permis de construire	232,81 €	236,65 €
Cas 2 : dans le cadre d'une mise en conformité d'une installation existante	52,91 €	53,78 €
Visite de diagnostic dans le cadre d'une transaction immobilière (si la date du dernier contrôle est supérieure à 3 ans)	211,64 €	215,14 €
Contre-visite	52,91 €	53,79 €
Refus de visite avéré (une nouvelle proposition de visite sera programmée l'année suivante)	190,48 €	193,62 €
<b>Installations recevant une charge brute &gt; 1,2 kg/j de DBO5 (&gt; 20 EH)</b>		
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien des installations existantes (2ème visite et les suivantes)	238,10 €	242,03 €
Contrôle de bon fonctionnement et bon entretien des installations existantes (1ère visite)	317,47 €	322,70 €
<b>Contrôles de conception, d'implantation et de bonne exécution</b>		
Cas 1 : dans le cadre d'un permis de construire	529,11 €	537,84 €
Cas 2 : dans le cadre d'une mise en conformité d'une installation existante	132,28 €	134,46 €
Visite de diagnostic dans le cadre d'une transaction immobilière (si la date du dernier contrôle est supérieure à 3 ans)	529,11 €	537,84 €
Contre-visite	132,28 €	134,46 €
Refus de visite avéré (une nouvelle proposition de visite sera programmée l'année suivante)	476,20 €	484,06 €
<b>Autres</b>		
Analyse standard	52,91 €	53,78 €
Analyse complète	79,37 €	80,68 €
* TVA à 10 % taux 2015		

N° S202103006

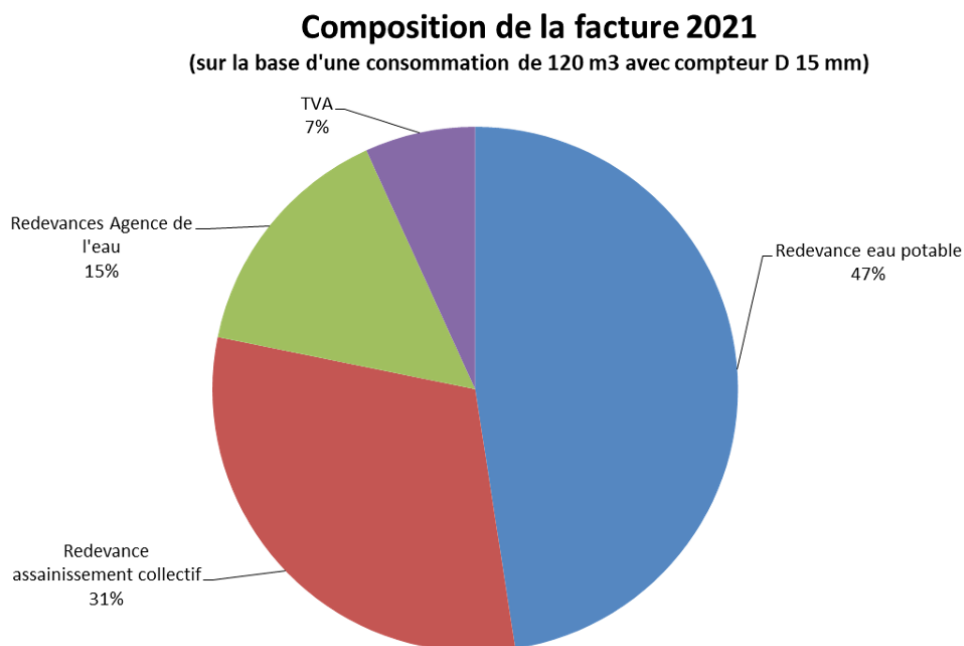
## SYNTHÈSE

### 1 - Simulation du montant global d'une facture avec assainissement collectif (120 m<sup>3</sup> de consommation) et évaluation des tarifs 2020-2021

	2020	2021	Variation en %
<b>Part Sicoval</b>			
Eau potable*	217,52 €	220,42 €	1,33%
Assainissement collectif	139,65 €	141,95 €	1,65%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	39,60 €	39,60 €	0%
Redevance modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'eau)	30,00 €	30,00 €	0%
TVA eau potable 5,5 %	14,14 €	14,30 €	1,13%
TVA assainissement 10 %	16,96 €	17,20 €	1,42%
<b>TOTAL (en TTC)</b>	<b>457,87 €</b>	<b>463,47 €</b>	<b>1,22%</b>
<b>Prix au m<sup>3</sup> (en TTC)</b>	<b>3,82 €</b>	<b>3,86 €</b>	
(*) : Prix au m <sup>3</sup> y compris prime fixe et location de compteur D 15 mm			

L'augmentation globale est limitée à 1,22 % en raison notamment du maintien du tarif à 1,3944 € des 30 premiers m<sup>3</sup> sur la consommation d'eau potable.

### 2 - Répartition du montant d'une facture d'eau avec assainissement collectif



La Commission Consultative des Services Publics Locaux a rendu un avis favorable moins une abstention, en date du 18 février 2021.

Envoyé en préfecture le 16/03/2021

Reçu en préfecture le 16/03/2021

Affiché le 09/03/2021



ID : 031-243100633-20210301-S202103006-DE

**N° S202103006**

Il est proposé :

- de voter les tarifs 2021 eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif tels que détaillés ci-dessus,

- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil de Communauté décide à la majorité de ses membres présents d'adopter cette délibération.

**Le Président,**

**Jacques OBERTI**

AINSI FAIT ET DELIBERE LES, JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME

Certifié exécutoire  
Publié ou notifié le 9/03/2021